

AVIS DE RETROCESSION

Publication effectuée en application des articles R 142-4 et R 143-11 du Code Rural

DIRECTION GENERALE
Avenue de la Libération
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél : 04 88 78 00 00
E-mail: safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

La SAFER Provence Alpes Côte-d'Azur informe qu'elle a procédé à la rétrocession des biens immobiliers précisés ci-après :

AS 83 21 0086 01 - RS 83 21 0193 01

Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS(83) - Surface sur la commune : 19 a 78 ca
AR- 45

- superficie totale : 19 a 78 ca
- à Monsieur Marc PERSOLJA, 349 route André Serié Le Blavet 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS,
- pour un prix de 6 000,00 € + frais d'intervention SAFER

Profession : Paysagiste

Motif de l'attribution : Consolidation de l'exploitation agricole de la SARL PERSOLJA comprenant 2 associés mettant en valeur 0,28 SR de pépinière en conteneurs, sans changement après attribution. Acquisition en nom propre par Marc PERSOLJA

AS 83 21 0192 01 - RS 83 21 0331 01

Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS(83) - Surface sur la commune : 97 a 28 ca
BK- 21

- superficie totale : 97 a 28 ca
- à Monsieur Antonino MAZZU, Quartier la Grande Pièce La Valette 83380 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS,
- pour un prix de 29 200,00 € + frais d'intervention SAFER

Profession : Chef d'exploitation

Motif de l'attribution : Consolidation de l'exploitation agricole de M. Antonio MAZZU mettant en valeur 0,71 SR en maraîchage aboutissant après attribution à 0,72 SR.

AA 83 21 0419 01 - RR 83 22 0026 01

Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS(83) - Surface sur la commune : 46 a 87 ca
AR- 244[5][P1]

- superficie totale : 46 a 87 ca
- à Monsieur Sébastien BIANCHI, Chemin de Barbossi 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS,
- pour un prix de 24 700,00 €

Profession : Chef d'exploitation

Motif de l'attribution : Remaniement parcellaire de l'exploitation agricole de BIANCHI Sébastien mettant en valeur 0,21 SR en horticulture aboutissant après attribution à 0,23 SR, acquisition avec sa conjointe BIANCHI Céline.

A ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, le **29 JUL. 2022**

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage
pendant le délai légal de 15 jours)

Posté par la SAFER le 26 juillet 2022
M. Max LEFEVRE
Directeur Général Délégué

